

Numéro 22 – mars 2023

Carole Franck**Laurence Weber**

L'ACTIVITE DES PHARMACIES OUVERTES AU PUBLIC AU LUXEMBOURG

Sommaire

INTRODUCTION	2
METHODOLOGIE.....	3
1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DES PHARMACIES OUVERTES AU PUBLIC AU LUXEMBOURG	4
1.1 NOMBRE DE PHARMACIES.....	4
1.2 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ SELON LES CANTONS.....	6

INTRODUCTION

Au Luxembourg, la pharmacie est un service public géré soit selon le mode de la concession, privilège accordé par l'État, soit à titre privé¹. La création et le transfert d'officines sont réglés par la loi du 4 juillet 1973 concernant le régime de la pharmacie².

Les concessions des pharmacies ouvertes au public sont tenues par un pharmacien titulaire qui en est le gestionnaire. Il assure également la responsabilité financière de la concession, tient la comptabilité et surveille le chiffre d'affaire. Les conditions d'octroi de ces concessions sont définies dans le règlement grand-ducal du 13 octobre 2013 modifiant le règlement grand-ducal du 27 mai 1997 relatif à l'octroi des concessions de pharmacie³.

L'objectif du présent aperçu est d'analyser le flux vers les pharmacies ouvertes au public des assurés ayant acheté des médicaments sur base d'une prescription médicale en 2022.

Cet aperçu recense d'abord le nombre de pharmacies ouvertes au public au Luxembourg par canton et met ces chiffres en relation avec la population résidente.

Ensuite, le taux de recours des assurés d'un canton dans une des pharmacies du pays, l'activité des pharmacies d'un canton donné, définie par le nombre de passages des assurés en pharmacies du canton respectif, ainsi que le nombre d'assurés ayant eu au moins un passage avec une prescription médicale dans une des pharmacies d'un canton donné sont analysés.

¹ Ordonnance royale grand-ducale du 12 octobre 1841, N°16, portant organisation du service médical.

² Loi du 4 juillet 1973 concernant le régime de la pharmacie.

³ Règlement grand-ducal du 18 octobre 2013 modifiant le règlement grand-ducal du 27 mai 1997 relatif à l'octroi des concessions de pharmacie.

METHODOLOGIE

Les résultats présentés dans cet aperçu se rapportent à l'année 2022 et se basent sur les données provenant des fichiers de la facturation de prestations de la Caisse nationale de santé (CNS).

L'analyse porte sur les trois indicateurs suivants :

- le taux de recours, c'est-à-dire la part de la population ayant au moins un passage en pharmacie (avec ordonnance médicale), est défini comme le nombre des assurés ayant acheté au moins une fois des médicaments sous prescription médicale dans une pharmacie ouverte au public au Luxembourg pendant cette année ;
- l'activité des pharmacies, qui se réfère au nombre de passages des assurés de l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise avec prescription médicale dans les pharmacies ouvertes au public d'un canton. Un passage est défini par un assuré ayant acheté le même jour des médicaments avec une ordonnance médicale dans une ou plusieurs pharmacies dans un même canton⁴ ;
- le nombre d'assurés ayant eu au moins un passage avec une prescription médicale dans une des pharmacies d'un canton donné, selon leur canton respectivement pays de résidence.

Exhaustivité des données

L'analyse se limite aux médicaments vendus dans les pharmacies ouvertes au public au Luxembourg. Tout médicament acquis dans une des quatre pharmacies hospitalières ou à l'étranger ainsi que tous les médicaments administrés en milieu hospitalier sont exclus. De plus, seuls les médicaments obtenus suite à une prescription médicale et figurant sur la liste positive des médicaments pris en charge par l'assurance maladie-maternité sont pris en compte. De manière générale, les personnes non-affiliées à l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise ne sont pas considérées dans la population de l'étude. Néanmoins, le nombre de pharmacies par 100 000 habitants est déterminé sur base de toute la population résidente provenant du STATEC.

Regroupement des pharmacies ouvertes au public

Pour analyser l'activité des pharmacies ouvertes au public, celles-ci sont regroupées par canton.

Données sur la population

Les données sur la population concernée (âge, résidence) se réfèrent au premier janvier 2022.

Cantons et cantons limitrophes

Si les assurés habitent au Luxembourg, alors ils sont classés d'un côté selon leur canton de résidence et de l'autre côté selon le canton de la pharmacie où ils ont acheté un médicament :

- Canton : le canton de résidence et le canton de la pharmacie sont identiques.
- Canton limitrophe : le canton de résidence est adjacent au canton de la pharmacie.
- Autre : le canton de résidence est différent du canton de la pharmacie et de ses cantons limitrophes.

Les assurés qui habitent à l'étranger sont classés dans: Étranger.

⁴ Dans le cas où un assuré a acheté des médicaments le même jour dans une pharmacie de Vianden et de Wiltz alors deux passages sont comptés. Toutefois, dans le cas où un assuré a acheté des médicaments le même jour dans deux pharmacies différentes mais se situant toutes les deux dans le canton de Wiltz, alors seulement un passage est compté.

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DES PHARMACIES OUVERTES AU PUBLIC AU LUXEMBOURG

Cette section présente l'activité des pharmacies ouvertes au public au Luxembourg avec, d'une part un recensement des pharmacies par canton comparé à la population résidente du même canton et d'autre part une analyse de l'activité des pharmacies par canton en 2022.

1.1 NOMBRE DE PHARMACIES

En 2022, le Luxembourg compte 99 pharmacies ouvertes au public. S'y ajoutent 4 pharmacies hospitalières, qui ne font pas objet du présent aperçu. Le nombre de pharmacies par canton varie entre 32 pour le canton d'Esch-sur-Alzette, le canton avec la population la plus importante, et 1 pour le canton de Vianden, celui avec la population la plus faible.

Tableau 1: Nombre de pharmacies ouvertes au public selon le canton en 2022

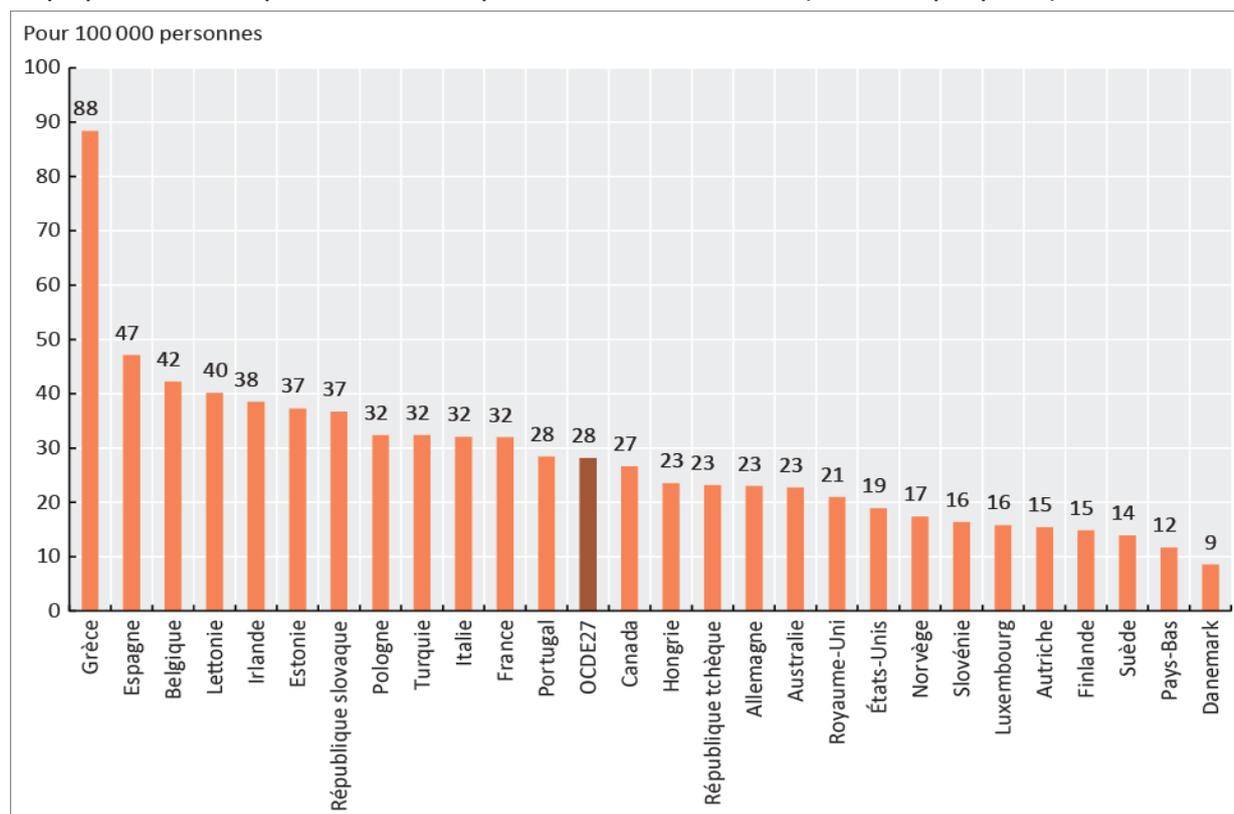
Canton	Nombre de pharmacies ouvertes au public	Population résidente ^{a)}	Pour 100 000 habitants
Capellen	5	51 691	10
Clervaux	4	20 016	20
Diekirch	5	34 309	15
Echternach	4	19 716	20
Esch-Sur-Alzette	32	186 468	17
Grevenmacher	5	31 748	16
Luxembourg-Campagne	11	69 982	16
Luxembourg-Ville	20	128 494	16
Mersch	3	34 721	9
Redange	3	20 371	15
Remich	3	23 717	13
Vianden	1	5 516	18
Wiltz	3	18 648	16
Total général	99	645 397	15

Sources : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

a) Situation au 1^{er} janvier 2022, source Statec.

Au total, le Luxembourg possède 15 pharmacies ouvertes au public pour 100 000 habitants. Ce nombre varie entre 9 pour le canton de Mersch et 20 pour les cantons de Clervaux et d'Echternach.

En comparant le Luxembourg avec les pays membres de l'OCDE, alors le Luxembourg se situe en-dessous de la moyenne qui s'élève à 28 en 2019. La France affiche pour 2019 un nombre de 32 pharmacies pour 100 000 habitants, l'Allemagne 23 et la Belgique 42 (graphique 1).

Graphique 1: Nombre de pharmacies de ville ^{a)} pour 100 000 habitants en 2019 (ou année la plus proche)

Source : Panorama de la santé 2021 de l'OCDE.

a) Terminologie OCDE.

1.2 ANALYSE DE L'ACTIVITE SELON LES CANTONS

Le graphique 2 montre :

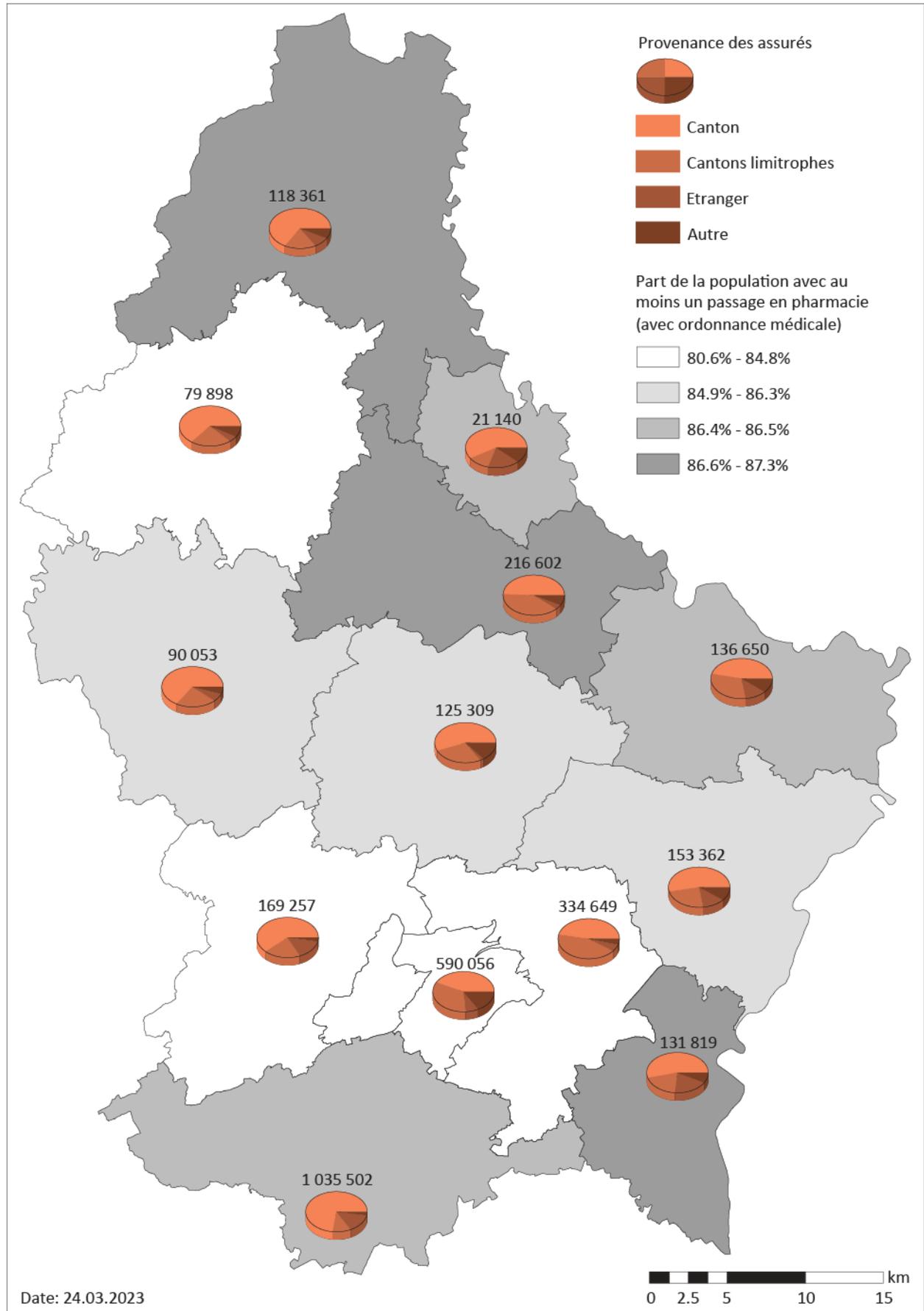
- le taux de recours, c'est-à-dire la part de la population ayant au moins un passage (avec ordonnance médicale) dans une des pharmacies du Luxembourg ;
- l'activité des pharmacies, qui se réfère au nombre de passages des assurés de l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise avec prescription médicale dans les pharmacies ouvertes au public d'un canton ;
- le nombre d'assurés ayant eu au moins un passage avec une prescription médicale dans une des pharmacies d'un canton donné, selon leur canton respectivement pays de résidence sous forme de graphiques sectoriels des cantons.

La proportion de la population protégée résidente de chaque canton ayant acheté au moins un médicament sur ordonnance médicale au cours de l'année 2022 dans une des pharmacies ouvertes au public du Luxembourg est plus faible à Luxembourg-Ville, Luxembourg-Campagne, Capellen et Wiltz (80,6% - 84,8%) et plus haute à Clervaux, Diekirch et Remich (86,6% - 87,3%).

En 2022, les pharmacies du canton d'Esch-sur-Alzette comptent 1 035 502 passages, soit 32 359 passages par pharmacie en moyenne. Le canton de Vianden ne comprend qu'une seule pharmacie qui présente seulement 21 140 passages pour cette même année.

La majorité des assurés qui ont un passage dans les pharmacies d'un canton donné, habite dans le canton respectif. Ainsi, cette part représente entre 43,9% (Luxembourg-Ville) et 72,4% (Esch-sur-Alzette) des assurés du canton. Les cantons limitrophes figurent en deuxième position : en particulier, plus que 40,0% des assurés ayant acheté des médicaments dans une pharmacie située à Luxembourg-Campagne et à Diekirch proviennent d'un canton limitrophe (i.e. Clervaux, Echternach, Mersch, Redange, Vianden et Wiltz pour Diekirch et Capellen, Esch-sur-Alzette, Grevenmacher, Luxembourg-Ville, Mersch et Remich pour Luxembourg-Campagne), tandis que cette part ne constitue qu'environ 12,0% pour les cantons limitrophes de Vianden et d'Esch-sur-Alzette (i.e. Clervaux et Diekirch pour Vianden et Capellen, Luxembourg-Campagne, Luxembourg-Ville et Remich pour Esch-sur-Alzette). La part des assurés provenant d'un autre canton du Luxembourg que le canton lui-même et de ses cantons limitrophes varie entre 2,2% pour Esch-sur-Alzette et 15,3% pour Luxembourg-Ville et la part des assurés résidant à l'étranger se situe entre 2,2% pour Mersch et 20,1% pour Remich et Vianden.

Graphique 2: Répartition de l'activité des pharmacies ouvertes au public selon le canton de la pharmacie et le canton de résidence des assurés en 2022



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Réalisation : Administration du Cadastre et de la Topographie, Service Géoportail.